



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 649905

Communiqué de presse

Étiquetage énergétique des systèmes de chauffage: les amendements récents ne s'appliqueront qu'après 2020

Le Parlement européen a adopté des modifications de la Directive de l'étiquetage énergétique. L'échelle de notation couvrira les notes A à G dans le futur. Cependant, le projet LabelPack A+ souligne que l'étiquetage énergétique actuel continue de s'appliquer aux dispositifs de chauffage des locaux et de l'eau sanitaire après 2020.

Paris, le 14 juin 2017 – Le 13 juin 2017, le Parlement européen a approuvé avec une large majorité la révision de la législation européenne sur l'étiquetage énergétique. Parmi les changements qui seront les plus perceptibles pour le consommateur figure la révision des classes d'étiquetage énergétique, de A à G. Cela signe la fin des catégories « A+ » à « A+++ ». Les nouveaux indicateurs devraient figurer sur la plupart des produits énergétiques électriques dès la fin 2019.

Cela ne sera pas le cas pour les dispositifs de chauffage des locaux et de l'eau sanitaire, ni pour les kits. Ces appareils, utilisant du gaz, du pétrole, de la biomasse ou de l'électricité, comme les systèmes combinant plusieurs dispositifs, y compris l'énergie solaire thermique, n'appliqueront cette nouvelle réglementation que plus tard, bien après 2020. Et pour cause : ces produits et systèmes n'ont été équipés des étiquettes d'efficacité énergétique que très récemment – entre 2015 et 2017. Ils continueront donc à utiliser les classes d'efficacité énergétique précédentes, pouvant avoir une notation jusqu'à A+++.

« Nous saluons le fait que les fabricants et les installateurs d'appareils de chauffage de l'eau et des locaux n'aient pas besoin de changer leur étiquette d'efficacité, puisque le secteur de la chaleur et les consommateurs s'adaptent encore pour exploiter pleinement son potentiel. L'utilisation des classes énergétiques précédentes permet d'identifier facilement les solutions utilisant les énergies renouvelables, car seuls les systèmes EnR peuvent atteindre les catégories les plus efficaces, au-delà du A+ », explique Pedro Dias, Secrétaire Général de la Fédération Européenne de l'Industrie Solaire Thermique. Cette association professionnelle coordonne le projet LabelPack A+, soutenu par l'Union européenne via Horizon 2020.

Le projet LabelPack A+ soutient la mise en œuvre de l'étiquette package des dispositifs de chauffage utilisant des énergies renouvelables. LabelPack A+ prépare un ensemble de propositions pour améliorer la réglementation des appareils de chauffage des locaux et de l'eau sanitaire, étiquette package incluse, qui sera bientôt révisée.

« Nous avons déjà recueilli de nombreuses suggestions d'amélioration d'un large éventail d'acteurs, et nous sommes convaincus que ces commentaires seront utiles au travail de la Commission Européenne visant à améliorer les réglementations actuelles sur l'étiquetage énergétique des dispositifs de chauffage de l'eau et des locaux » indique Richard Loyer, Délégué Général d'ENERPLAN, Syndicat des professionnels de l'énergie solaire. Selon lui, l'étiquette actuelle ne considère pas certaines solutions importantes, telles que l'intégration de l'énergie solaire thermique à un système de chauffage conventionnel existant. Les enquêtes conduites auprès des propriétaires ont également révélé que la multitude d'étiquettes différentes prête à confusion, et que les étiquettes-kit sont souvent mal interprétées. *« Il est clairement nécessaire de réviser l'étiquette-kit pour s'assurer que la source de chaleur la plus respectueuse du climat, à savoir l'énergie solaire thermique, est bien reflétée dans la réglementation »* a ajouté Mr Loyer.



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 649905

A propos du projet LabelPack A+

LabelPack A + est un projet promouvant l'introduction de l'étiquetage énergétique des appareils de chauffage, chauffe-eau et combinaisons de systèmes financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon 2020. Il est déployé dans six pays européens par onze organismes partenaires.

Plus d'informations : <http://www.label-pack-a-plus.eu/france>

A propos de l'ESTIF

La Fédération Européenne de l'Industrie Solaire Thermique (ESTIF) est la voix de l'industrie solaire thermique, promouvant activement l'usage de technologie solaire thermique pour la chaleur et le froid renouvelables en Europe. Avec plus de 40 membres en Europe, l'ESTIF représente directement ou indirectement plus de 90% de l'industrie sur toute la chaîne de valeur.

L'ESTIF assure le développement et la croissance de la technologie solaire thermique en Europe via diverses actions comme la promotion d'une meilleure réglementation ou l'encouragement des décideurs politiques de l'UE à créer un environnement favorable aux technologies de chauffage et de refroidissement.

A propos d'ENERPLAN

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembliers, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens...).

Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

Ses missions : Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

www.enerplan.asso.fr

Contact presse

ENERPLAN

Mathilde Emery

Chargée de mission

mathilde.emery@enerplan.asso.fr

+33 4 42 32 43 24

European Solar Thermal Industry Federation (ESTIF)

Geoffroy Cazenave

Chargé de communication

geoffroy.cazenave@estif.org

+32 2 318 40 60